

Le Petit Poucet de la télémédecine

SANTÉ Trois Romands créent une nouvelle plateforme, indépendante des assureurs cette fois. Ils comptent aussi offrir une réponse partielle à la pénurie de médecins généralistes

MICHEL GUILLAUME, BERNE
@mfguillaume

Face aux deux leaders de la télémédecine en Suisse que sont Medgate et Medi24, voici qu'arrive le Petit Poucet romand: Soignez-moi.ch. Depuis quelques semaines, une dizaine de médecins travaillent sur cette plateforme totalement numérique pour les soins de premier recours en s'appuyant sur le soutien de 150 pharmacies partenaires. Ils visent un quinzième du marché suisse en dispensant quelque 100 000 consultations par an, de manière à atteindre une rentabilité d'ici trois ans sur un chiffre d'affaires d'environ 4 millions.

Sandra, une jeune femme de 22 ans, vient de passer une très mauvaise nuit en ce mois de décembre. Elle présente des signes d'infection urinaire. Tôt le matin, elle ne parvient pas à joindre son médecin de famille. Elle se décide alors à remplir le questionnaire de Soignez-moi.ch. Moins d'une heure plus tard, un médecin la contacte et lui adresse une ordonnance électronique sécurisée via la plateforme. Deux jours plus tard, il la rappelle pour s'assurer que son état de santé s'est amélioré ou alors pour adapter le traitement si nécessaire.

Une consultation pour 39 francs

En l'occurrence, ce médecin, c'est Daniel Fishman, un grand spécialiste de la médecine d'urgence, qu'il a pratiquée au CHUV, à l'hôpital de Sion puis à celui de Riviera-Chablais. Travaillant aujourd'hui à Bulle, il assume aussi à temps partiel le rôle de directeur médical de Soignez-moi.ch. «Nous sommes là pour donner un accès facilité aux soins et pour contribuer à juguler la hausse des coûts de la santé», résume-t-il.

Effectivement, la consultation n'a coûté que 39 francs à Sandra, qui pourra se la faire rembourser par sa caisse maladie. En comparaison, elle aurait coûté plus de 100 francs chez un généraliste, et probablement encore deux fois plus aux urgences d'un hôpital.

La télémédecine, ce n'est rien de nouveau. Ce sont les assureurs



L'équipe dirigeante de Soignez-moi.ch: Daniel Fishman, directeur médical, Carole Matzinger, CEO, et Romain Boichat, COO. (FRANÇOIS WAVRE/LUNDI 13 POUR LE TEMPS)

qui l'ont développée depuis une vingtaine d'années dans le but de diminuer le nombre de cas de «bobologie» pouvant se régler sans une visite chez le médecin.

Pour inciter leurs clients à y recourir, elles offrent des rabais sur leurs primes pouvant atteindre au maximum 20%. «Souvent les patients qui la sollicitent ont uniquement besoin de conseils pour être rassurés: l'expérience montre que 50% des cas peuvent être réglés par téléphone», relève Christophe

Kaempff, porte-parole de l'association faitière SantéSuisse.

En Suisse, Medgate domine désormais largement le marché. Elle a son siège à Bâle et emploie plus de 300 personnes, dont 100 médecins qui répondent à toute

heure depuis la Suisse ou l'étranger. De son côté, Medi24 opère à Berne avec quelque 20 médecins et une centaine d'infirmières et d'infirmiers.

Aujourd'hui, toutes les caisses proposent une offre de télémé-

decine sous une forme ou une autre. Face à elles, les responsables de Soignez-moi.ch – le directeur opérationnel Romain Boichat, la directrice générale Carole Matzinger et Daniel Fishman – ont décidé de jouer une autre carte: celle de l'indépendance. «Il est important que la relation essentielle reste celle du médecin et de son patient. L'assurance doit se contenter de financer la prestation, et non pas la contrôler», souligne Carole Matzinger.

«Souvent, les patients qui sollicitent la télémédecine ont uniquement besoin de conseils pour être rassurés»

CHRISTOPHE KAEMPF, PORTE-PAROLE DE L'ASSOCIATION SANTÉSUISSE

Autre différence: la nouvelle plateforme n'a pas la vocation de faire du tri de patients («gatekeeping») et n'est donc pas un passage obligé pour se rendre chez le médecin. Elle se veut complémentaire aux structures existantes.

A cet effet, tous les protocoles de tri sont ouverts et peuvent être consultés par tout médecin qui le désire pour garantir la transparence. Ce qui ne veut pas du tout dire que les données vont partir aux quatre coins de la planète. Au contraire: la plateforme est la première à être certifiée selon l'Ordonnance sur la protection des données (OCPD). Celles-ci sont stockées uniquement dans des centres sécurisés situés en Suisse.

L'ambition de couvrir toute la Suisse

A ce stade, nul ne peut dire dans quelle mesure la télémédecine permettra de freiner les coûts de la santé. En revanche, il est sûr qu'elle contribuera à amortir le choc de la pénurie de médecins généralistes. Actuellement, on dénombre près de 20 millions de consultations de médecine générale par an en Suisse. Or, on sait déjà que 60% des généralistes prendront leur retraite dans les dix prochaines années. «Il va manquer quelque 12 millions de consultations à l'horizon 2030», s'émeut Romain Boichat. En fournissant une annamée structurée au médecin, nous optimisons son temps de travail et pouvons être une réponse partielle à la solution de ce problème.»

Jusqu'à présent, les premiers utilisateurs de la plateforme s'en déclarent très satisfaits. «Personne n'a été déçu de notre service, qui est à la fois simple, rapide et complet grâce au suivi que nous assurons dans les deux à trois jours», se réjouit Carole Matzinger. Jusqu'ici, Soignez-moi.ch n'est présent qu'en Suisse romande, mais il ambitionne de couvrir toute la Suisse. Peu à peu, la plateforme sera disponible en huit langues pour devenir accessible aux allophones, qui sont souvent les premiers à renoncer aux soins en raison de leurs coûts. ■

Le PDC revient sur l'imposition du mariage

FISCALITÉ Le vote contre la pénalisation fiscale du mariage devait bientôt être reconduit. Mais le parti a annoncé ce week-end l'élaboration d'un nouveau texte, moins discriminant

VIRGINIE NUSSBAUM
@VirginieNuss

Il s'agit du dernier volet en date d'une très longue saga, la énième couche d'une impossible pièce montée: deux semaines après un nouvel échec du projet de dépénalisation fiscale du mariage devant le parlement, le PDC a annoncé ce week-end qu'il comptait lancer une seconde initiative à ce sujet.

Pour rappel, la première, intitulée «Pour le couple et la famille – Non à la pénalisation du mariage», avait été rejetée en 2016 par une courte majorité avant que le vote soit tout bonnement invalidé trois ans plus tard. La faute à une erreur de taille dans les brochures de l'administration fédérale, qui avançaient que 80 000 couples seraient impactés par l'imposition actuelle – en réalité, ils seraient 450 000.

Il faut donc revoter d'ici septembre 2020, et le PDC n'est pas près de lâcher. «Cela fait quand même trente ans qu'on en parle, lâche Charles Juillard, vice-président du PDC suisse. Les cantons ont fait leur travail mais le parlement n'y met pas beaucoup d'entrain. Nous sommes conscients que, sans initiative populaire, nous n'arriverons pas à rendre justice aux couples qui restent aujourd'hui discriminés.»

«Les choses ont changé»

Mais plutôt que de ressortir sa copie du tiroir, le parti a décidé d'échafauder un nouveau texte. Comme le premier, le projet exigera une imposition équilibrée du couple et de la famille devant le fisc comme l'AVS – ce qui n'est actuellement pas le cas puisque les couples mariés, contrairement aux concubins, voient la somme de leurs deux rentes plafonnée. Quant au modèle, il restera vraisemblablement ouvert, bien que le parti n'adhère pas à l'imposition individuelle proposée notamment par le PLR.

La principale nouveauté de l'initiative, donc? Elle ne définit plus le

mariage comme étant «l'union durable d'un homme et d'une femme», une formule jugée discriminatoire par une partie de la population et qualifiée d'«erreur», depuis, par plusieurs élus PDC. Sans cette définition, les couples homosexuels pourraient également bénéficier du futur changement d'imposition.

«Contrairement aux intentions qui nous étaient prêtées, nous n'avons jamais visé à inscrire cette définition dans la Constitution, se défend Charles Juillard. Mais il nous fallait clairement un nouveau texte, car les choses ont changé depuis l'élaboration de la première initiative. Les Chambres ont soutenu des textes allant dans le sens du Mariage pour tous. Si on veut établir l'égalité entre tous les contribuables, il faut donc tenir compte de cette évolution dans la législation.»

Un électoralat ouvert

Une omission futée pour passer la barre des votations? «Ça nous permettra surtout de revenir à l'objectif premier et d'éviter un débat qui n'a plus lieu d'être, affirme Charles Juil-

lard. D'autant que selon le Tribunal fédéral, les écarts dans les chiffres sont susceptibles d'avoir induit beaucoup de citoyens en erreur, donc sans eux notre initiative aurait probablement déjà été acceptée.»

Le vice-président se dit confiant du succès de ce deuxième élan et ne craint pas de froisser les membres les plus conservateurs du parti. «Je suis convaincu que 100% de notre électoralat est bien au-delà de ça.»

Cette vision associée du modèle familial, de la part d'une formation historiquement traditionaliste sur ce sujet, n'est pas passée inaperçue sur la scène politique. «Bonne nouvelle! Une nouvelle initiative sans définition du mariage: il était temps pour le #mariagepourtous», commente la conseillère nationale verte Marionna Schlatter sur Twitter.

«Nous saluons le retrait par le PDC de son ancienne initiative», glisse sobrement Michel Rudin, coprésident de Pink Cross, association faitière des organisations gays en Suisse, dans la NZZ am Sonntag. La récolte de signatures pour le nouveau texte devrait débuter cette année encore. ■

EN BREF

Deux mafieux expulsés

L'Office fédéral de la police (Fedpol) a ordonné l'an dernier l'expulsion de Suisse de quatre hommes dans le but de garantir la sécurité intérieure et extérieure du pays. Deux l'ont été en raison de leur appartenance présumée à la mafia italienne, une première. Les deux autres sont expulsés pour des soupçons de terrorisme, a indiqué une porte-parole de Fedpol, confirmant des informations de la NZZ am Sonntag. ATS

Skieur condamné

Un skieur ayant mortellement blessé une fillette de 4 ans en décembre 2018 sur une piste de ski de la station de La Lenk (BE) a été condamné à une amende pour homicide par négligence. Selon l'ordonnance pénale, il dévalait la piste à 50 km/h au moins. Il a écoupé de 100 jours-amendes à 110 francs chacun, accompagnés d'un sursis de 2 ans, a indiqué dimanche le procureur général adjoint du Ministère public du canton de Berne, Christof Scheurer. ATS